

---

**Réunion du comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier,  
tenue le 1er mai 2018, de 18 h 30 à 20 h 30  
à la salle 4 du Bureau de projet NCH (2505, boul. Henri-Bourassa)**

---

**Membres présents :**

M. David Dionne  
M<sup>me</sup> Chantal Douville  
M. Richard Fournier  
M. Luc Gagnon  
M<sup>me</sup> Christiane Gamache  
M. Jean-Thomas Grantham  
M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin  
S<sup>r</sup> Huguette Michaud  
M<sup>me</sup> Sophie Nantel  
M. André Ouellet  
M<sup>me</sup> Sonia Tremblay  
M. Robert Topping  
M. Yan Turgeon  
M. Martial Van Neste  
M<sup>me</sup> Louise Vézina

**Membres absents :**

M. Alain Couillard  
M. Jean-François Darche  
M<sup>me</sup> Renée Désormeaux  
M. André Drolet  
M<sup>me</sup> Chantal Dugas  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie Larochelle  
M. Alain O'Neil  
M. Georges-Michel Parent  
M. Patrick Pépin  
M. Alain Perron  
M<sup>me</sup> Suzanne Verreault

**Observateur :**

M<sup>me</sup> Geneviève Dupuis

**Invité :**

M. Marc Tousignant, RTC

La réunion débute à 18 h 35. M. Richard Fournier préside la séance de cette rencontre et M<sup>me</sup> Louise Vézina fait office de secrétaire. Certains membres du comité ont fait la visite du chantier avant la tenue de la rencontre

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu du 13 décembre 2017 et suivis
3. Présentation des travaux terminés et à venir
  - 3.1. Nouvel amendement réglementaire (en cours) pour la mise en œuvre du projet – Règlement R.V.Q. 2666
4. Bilan des communications avec les citoyens à ce jour
5. Mise à jour sur la mobilité
  - 5.1. Commentaires sur la desserte proposée pour le secteur par le projet de Réseau structurant de transport en commun
6. Mise à jour concernant les œuvres d'art
7. Demandes des citoyens

## 8. Prochaine rencontre

Le point **5.2 Piste cyclable** est ajouté. L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité.

## 2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 19 SEPTEMBRE 2017 ET SUIVIS

Le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2017 est adopté sans modification.

### SUIVIS

#### POINT 4 BILAN DES TRAVAUX TERMINÉS ET À VENIR : STATIONNEMENT POUR LES EMPLOYÉS DU CHANTIER

M. Robert Topping informe les membres que des discussions sont en cours avec Pomerleau afin que les travailleurs utilisent une partie du stationnement temporaire de la 41<sup>e</sup> Rue et faire en sorte d'enlever ce débordement de voitures dans le quartier pendant les travaux de la phase 1. Pour ceux de la phase 2, débutant en 2020, les responsables de la Ville de Québec seront interpellés pour envisager d'autres solutions pour le stationnement de ces travailleurs. M. Martial Van Neste souligne que le nouveau système de vignettes devrait être instauré à ce moment-là, réglant une partie du problème, ce que confirme M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin.

## 3. BILAN DES TRAVAUX TERMINÉS ET À VENIR

### TRAVAUX TERMINÉS

M. Topping explique les travaux préparatoires. Il corrige le terme « thermique » pour « énergétique » pour la centrale et en fait l'explication. Des tests de performance auront lieu à l'automne, avant de démolir le bâtiment existant à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ). Il poursuit en parlant des travaux du bâtiment des génératrices (début du coffrage des murs et des planchers), du tunnel de services et des voûtes de radiothérapie (14). D'ici la fin de la semaine, les travaux d'enfouissement des pieux seront terminés. Il rappelle la problématique vécue à l'hiver lors de la l'installation du cylindre pour l'ascenseur hydraulique de la centrale thermique. Il poursuit en expliquant le positionnement d'un passage possible pour les vélos, entre la Maison Vilar et le CIC, et du passage piéton où il sera possible de circuler, mais à côté de son vélo. Ce lien se veut un lien de perméabilité sur le site. Ensuite, M. Topping situe sur l'image les stationnements souterrains qui occuperont une grande partie du terrain. À la prochaine rencontre, si le projet est annoncé officiellement par le Ministère, des explications supplémentaires seront données.

### TRAVAUX À VENIR

À l'automne 2018, le bâtiment Partagec sera désamianté et démolé par la suite. Il a été décidé de construire un nouveau bâtiment, situé au parc industriel, sur le boulevard Armand-Paris à Beauport, diminuant ainsi la circulation des camions à l'HEJ. Il explique les différents travaux à venir sur le chantier, soit la construction du tunnel (2019-2020), avec le passage en dessous de la « patte » de l'aile H, vers l'hôpital existant, l'excavation de masse pour la construction du stationnement, qui amènera une grande circulation de camions dans le quartier. Une projection est faite démontrant l'évolution de la construction sur le chantier. Ensuite, il fait le portrait global des travaux à l'aide d'un tableau fourni par l'entrepreneur Pomerleau.

M. Yan Turgeon demande des éclaircissements concernant le nombre total de stationnements et leur disposition finale sur le site. M. Topping et M<sup>me</sup> Geneviève Dupuis lui répondent que, pour le moment, les images montrées sont celles autorisées par le Ministère et qu'à la prochaine rencontre le projet en entier devrait être présenté aux membres du comité.

S<sup>ie</sup> Huguette Michaud questionne M. Topping sur la présence de nappe d'eau lors de l'excavation. Il lui répond qu'en creusant il faut pomper l'eau et assécher la nappe pour que la construction soit étanche.

### **3.1 Nouvel amendement réglementaire (en cours) pour la mise en œuvre du projet – Règlement R.V.Q. 2666**

M<sup>me</sup> Sonia Tremblay informe les membres du nouvel amendement réglementaire pour la mise en œuvre du projet, pour en permettre certains éléments non conformes à la réglementation. Le premier projet de l'amendement a été approuvé et une consultation publique aura lieu le 7 mai prochain. Trois sites sont visés par cette réglementation, soit sur le site de l'HEJ l'ajout du terrain de la Maison Vilar pour une possible acquisition de cet édifice, l'accès au stationnement souterrain plus large (+ que 15 m) que la réglementation prévue, retrait de l'article 661 pour l'aménagement futur des terrains de stationnement, bande entre le site et le boulevard Henri-Bourassa (bande plus étroite); sur le site de l'ancien Subaru (bureau de projet actuel) l'autorisation pour l'aménagement de surface (± 200 places) avec espace vert; stationnement de la 18<sup>e</sup> Rue agrandissement (50 places) le CHU étant devenu propriétaire du terrain laissé vacant par Hydro-Québec. M. Van Neste demande de réfléchir un passage piétonnier dans ce secteur pour faciliter l'accès vers l'HEJ. M. Turgeon mentionne la problématique du déneigement l'hiver où la neige est « poussée » sur la piste cyclable qui ne semble pas se régler avec cet aménagement.

## **4. BILAN DES COMMUNICATIONS AVEC LES CITOYENS À CE JOUR**

M. Jean-Thomas Grantham présente les différentes actions de communication faites depuis le 13 décembre 2017, dont en voici le résumé :

<b>Actions de communication</b>
Distribution de plus de 1 600 feuillets d'information sur les travaux
Participation au Forum sur l'acceptabilité sociale
Suivis liés aux demandes (courriel/boîte vocale)
Information à l'interne (pour sensibiliser les employés)
7 visites chez des résidents et 2 à venir
<b>Actions de communication externes</b>
Comité de voisinage du 1 <sup>er</sup> mai
Rencontre citoyenne en juin
Annonce prochaine de la phase 2 (ensemble du projet)
Encarts pour la fermeture de la 24 <sup>e</sup> Rue
Comité de voisinage du 13 juin (à déplacer)

M. Grantham poursuit en présentant les statistiques concernant les demandes des citoyens depuis le 13 décembre 2017 :

Sujets	Nbre de demandes externes
Stationnement	0
Camionnage-circulation	5
Travaux sur le chantier	11
Demandes d'emploi et offres ext.	3
Horaire des travaux (bruit)	2
Abattage des arbres	2
Autres	4
<b>Total</b>	<b>27</b>

La majorité des demandes des citoyens sont à propos des travaux sur le chantier. M. Grantham explique les différentes démarches réalisées auprès des citoyens (vérifications des seuils de vibrations, visites chez les citoyens, formation d'un comité SQI-CHU pour traiter les préoccupations de résidents, nettoyage des rues et la tenue de rencontre de chantiers).

Il présente également les demandes émanant des employés du CHU. Elle traite plus particulièrement des demandes sur la modification du stationnement de la 24<sup>e</sup> Rue, le déneigement des trottoirs sur de Vitré et le boulevard Henri-Bourassa. Il rappelle aux membres du comité qu'il n'y a pas de liste d'attente pour l'accès aux stationnements pour les employés du CHU. M<sup>me</sup> Dupuis mentionne que les abonnements au stationnement n'ont pas diminué et que le stationnement de rue est peut-être utilisé par les travailleurs du chantier. Aussi, une modification sera faite au parcours de la navette et les employés débarqueront dorénavant sur l'avenue de Villebon.

M. André Ouellet amène la problématique de la circulation et la signalisation absente dans le quadrilatère de la 24<sup>e</sup> Rue et de la 26<sup>e</sup> Rue. Des vérifications seront faites par la Ville à ce sujet. Aussi, M. Ouellet se questionne sur le débarcadère sur l'avenue de Vitré. À terme du projet, la majorité des marchandises transiteront par le boulevard Henri-Bourassa.

## 5. MISE À JOUR SUR LA MOBILITÉ

M<sup>me</sup> Dupuis présente les derniers travaux du comité sur la mobilité et accès sur le site. La firme Mobil-T a été mandatée pour étudier la mobilité autour du site du NCH. On note notamment que les lieux de provenance des employés de l'HEJ et de L'Hôtel-Dieu de Québec, 41,6 % du Nord, 18 % de l'Est, 6,9 % de la Rive-Sud, 25,8% au Centre et 7,7 % de l'Ouest. Ce rapport a été transmis au RTC pour qu'ils puissent l'utiliser dans leur réflexion pour le nouveau Réseau structurant de transport en commun. À la suite de la présentation récente du réseau structurant, beaucoup de questionnements émergent de la part de nos employés et des médecins : pourquoi le tramway ne passe pas par le boulevard Henri-Bourassa? Une lettre sera envoyée par le comité au RTC pour qu'ils viennent présenter leur solution et en faire l'explication.

### 5.1 Commentaires sur la desserte proposée par le projet de Réseau structurant de transport en commun

M. Marc Tousignant, du RTC, poursuit en expliquant les différents changements amenés par le projet de Réseau structurant : le trambus dans le corridor de la Canardière, 4 métrobus

pour desservir l'hôpital. Il ressort des discussions qu'une présentation soit faite au comité mobilité et accès sur le site afin de bien comprendre cette nouvelle offre de transport en commun. M. Turgeon demande si le RTC va bonifier son offre actuelle. M. Tousignant lui répond que des discussions sont en cours. M. Ouellet rappelle qu'il est très difficile pour les résidents du quartier de se rendre au centre-ville par le transport en commun.

## **5.2 Piste cyclable**

M. Turgeon explique le parcours de la voie cyclable et se questionne sur ce parcours. Les gens doivent traverser à deux reprises le boulevard Henri-Bourassa. M. Van Neste croyait que la Ville de Québec ferait la présentation de la réorganisation du parcours et demande si la piste sera réparée.

M<sup>me</sup> Hamelin mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec M. Topping et M. DesRivières et qu'une demande a été faite pour qu'une présentation du parcours soit faite à la Table concertation vélo. On confirme que la présentation a eu lieu et on demande des explications sur le passage cyclable sur le site. M. Topping rappelle les normes qu'une piste cyclable doit respecter. Il est spécifié que sur le site de l'hôpital il s'agira d'un endroit cyclable pour permettre la traversée du site. Cet endroit sera bien identifié. Il reste cependant encore des travaux à faire. M<sup>me</sup> Chantal Douville mentionne que des parcs à vélo sont prévus. M. Fournier termine le point en mentionnant que les préoccupations ont été entendues, que le concept extérieur n'est pas terminé, qu'un arrimage doit être fait avec la Ville, que la piste hors site est de la responsabilité de la Ville et que la perméabilité du site est de la responsabilité du CHU/SQI. M<sup>me</sup> Hamelin suggère qu'une rencontre hors comité soit faite avec M. Topping avec des représentants des quartiers. M<sup>me</sup> Dupuis rajoute qu'une personne clinique y soit invitée ainsi qu'un représentant de nos usagers.

## **6. MISE À JOUR CONCERNANT LES ŒUVRES D'ART**

M<sup>me</sup> Dupuis informe les membres que les 6 et 7 mars a eu lieu un atelier pour choisir les artistes et que le CHU de Québec n'a qu'un droit de vote, géré par le ministère de la Culture. Elle rapporte les étapes de ce comité. Six artistes par œuvre (un de plus pour la plus grande œuvre) ont été sélectionnés pour les trois œuvres d'art de la phase 1. Une rencontre avec les artistes choisis est prévue à la prochaine étape, en juin. En novembre, des maquettes des œuvres seront présentées au comité.

## **7. DEMANDES DES CITOYENS**

M. Fournier rappelle aux membres du comité que certaines demandes de citoyens qui ne sont pas associées au NCH, mais qu'elles pourraient intéresser le comité. Il invite M. Grantham à les énumérer :

- GIRAM à propos de l'agrandissement du Port de Québec a interpellé le NCH pour avoir des commentaires sur l'augmentation de la circulation des camions dû à cet agrandissement. Un accusé réception a été envoyé.
- Un citoyen a envoyé une suggestion d'une vidéo montrant une circulation de vélos à l'intérieur d'édifices publics au Danemark.

## **8. PROCHAINE RENCONTRE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45. La prochaine rencontre devait avoir lieu le 13 juin 2018. Plusieurs membres n'étant pas disponibles, une nouvelle date sera proposée avant les vacances estivales.

Compte rendu rédigé par Louise Vézina